

aux choses. Sans s'astreindre rigoureusement à une semblable classification, il est bon, cependant, de n'en point perdre tout à-fait l'idée, attendu que cela porte l'esprit à plus de clarté.

Nécessairement, les connaissances que peut donner d'un pareil sujet un simple mémoire, doivent être limitées à des généralités; il faut prendre ce travail comme un court énoncé des choses qui s'imposent à la sérieuse considération de tous et qui doivent être l'objet d'études approfondies pour plusieurs. Les mesures de salubrité publique, nécessaires partout, le sont surtout dans les grandes villes; car, toutes choses égales d'ailleurs, le danger des épidémies est en raison de l'agglomération de la population dans un espace donné; de sorte que, de deux populations égales en nombres et autrement semblablement placées, celle qui occupe le moindre espace est à peu près certaine de souffrir d'avantage dans les temps d'épidémies.

Il est donc important de débarrasser le voisinage immédiat des habitations des villes et villages de tout objet dangereux de sa nature, tel que contenu des papiers, carcasses ou débris d'animaux, amas de substances végétales, tas de fumiers, en un mot toutes matières actuellement en décomposition ou sur le point d'entrer en fermentation.

A propos de l'enlèvement de ces matières actuellement en décomposition ou sur le point d'entrer en fermentation, lorsqu'elles se présentent en masses un peu considérables, il est bon de remarquer que, si la chose n'a pas été faite avant la chaude saison, ou avant l'arrivée d'une épidémie, alors il vaut mieux ne pas remuer ces amas de substances en putréfaction; mais se contenter de désinfecter la surface et de couvrir le tout de quelques pouces de terre.

Les mares d'eau stagnante, les égouts découverts, les fossés de décharge des établissements industriels, étant encore des causes d'insalubrités, doivent être l'objet de procédés de désinfection et, de plus, doivent être desséchés ou couverts.

Il est un nombre considérable d'établissements d'industrie qui, par la nature insalubre ou incommode des procédés employés ou de leurs produits ne doivent pas être admis à prendre place au milieu des villes de ce genre, sont les abattoirs, les abattoirs, les enclos où l'on rassemble les animaux pour la vente ou la boucherie, les entrepôts de guénilles et de débris, les manufactures d'acides, de charbon animal ou végétal, de chandelle, de savon, d'engrais artificiel, les fours à chaux, certaines raffineries, les tanneries et beaucoup d'autres établissements, surtout ceux qui ont pour objet de transformer les restes des animaux en produits industriels.

Les grandes écuries et étables, mais surtout les porcheries sont nuisibles au milieu des grands centres de population; comme il serait impossible de faire disparaître les écuries et les étables des villes, il faudrait les soumettre à une inspection régulière et voir à ce que les litières et les fumiers ne s'accumulent pas dans les cours pendant la chaude saison.

Il existe, dans les rues et dans les cours de presque toutes nos villes, de vieux pavés et autres débris de bois saturés d'humidité et d'ordures qu'il importe de brûler, ou de transporter à la campagne, si on les croit encore bon à quelque usage dans les champs.

Il semblera peut-être que des recommandations de ce genre, portant sur des mesures d'une utilité aussi évidente, ne constituent rien autre chose qu'une suite de lieux communs; mais l'on néglige à un tel point les règles les plus élémentaires de